



PRESENTATION DES COMPTES 2024

--oOo--

Budgets principal et annexes

Préambule

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M57, M4)

S'agissant de ces documents officiels, leur mise à disposition du public en vertu de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales s'effectue sur demande des personnes intéressées au siège de la commune.

Pour ce qui concerne les élus municipaux, ces documents officiels sont insérés au dossier du conseil municipal qui est transmis dans les délais légaux prévus à l'article L2121-12 du CGCT.

BUGDET PRINCIPAL

Le compte financier unique termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année.

Ainsi le compte financier unique 2024 du budget principal a été précédé par :

- le débat d'orientations budgétaires,
- le vote du budget 2024
- les décisions modificatives adoptées au cours de l'exercice

Le présent rapport a pour objectif d'analyser en détail les comptes de l'exercice 2024 de la commune. Dans un contexte économique et financier marqué par des défis croissants pour les collectivités territoriales, notre commune n'échappe malheureusement pas aux difficultés.

L'examen approfondi des données financières révèle une situation toujours préoccupante, caractérisée par une dette élevée et des dépenses de fonctionnement trop importantes. Ces éléments soulèvent des interrogations quant à la capacité d'assurer un autofinancement satisfaisant pour une politique d'investissements ambitieuse.

Ce rapport s'efforcera de mettre en lumière les facteurs ayant contribué à cette situation afin d'identifier les leviers d'action possibles en matière de maîtrise des dépenses, d'optimisation des recettes et de recherche de nouvelles sources de financement.

L'objectif ultime est de fournir aux élus et aux citoyens une vision claire et transparente de la situation financière de la commune, afin de faciliter la prise de décisions éclairées nécessaires pour garantir un avenir financier plus serein.

Malgré un contexte financier tendu, l'année 2024 a réservé quelques surprises positives. Si les difficultés structurelles persistent, notamment en matière de dépenses de fonctionnement (coûts de l'énergie, coûts des assurances), des éléments inattendus ont permis d'améliorer le résultat de l'exercice. Nous avons ainsi pu constater une baisse de notre participation aux attributions de compensation suite à la baisse globale sur le territoire communautaire de la contribution au FPIC (200 000 € en moins pour la commune), des recettes supplémentaires sur la taxe d'électricité (167 000 €) et un montant supplémentaire non négligeable d'environ 178 000 € provenant de la caisse d'allocations familiales.

Ces éléments bien que conjoncturels ont permis de finir l'exercice avec un résultat correct. Toutefois, il est essentiel de poursuivre les actions engagées dans un redressement financier durable.

Ce compte montre que malgré tout, les équipements sont demeurés ouverts, l'entretien du patrimoine a été assuré, le soutien aux associations Saint-juniaudes a été maintenu et des projets ont continué d'avancer :

- relampage des éclairages des équipements sportifs qui permettra à terme de réduire par 4 la facture d'énergie, (408 413.58 €)

- la rénovation progressive de nos menuiseries pour plus d'économies (palais des sports, logement auberge de jeunesse, vestiaires du stade...)
- le renouvellement de notre terrain synthétique pour l'accès aux pratiques sportives pour nos associations et nos scolaires(618 468.97€),
- la création d'une aire de fitness, accessible à tous et gratuitement,
- le confort thermique du deuxième étage de la mairie pour une meilleure isolation et une qualité de travail pour nos agents,
- la création d'un préau à l'ALSH du Châtelard pour apporter aux enfants une qualité d'accueil supplémentaire,(106 623.83 €)
- l'équipement de nos écoles (matériels et informatique) pour mieux accompagner les équipes éducatives et offrir un enseignement moderne
- les travaux de voirie pour l'amélioration du cadre de vie de nos habitants (399 552.61 €)
- l'acquisition d'un terrain pour la future installation d'un crématorium qui permettra de répondre aux attentes de la population pour garantir un accueil digne et respectueux dans l'accompagnement du deuil,
- et divers équipements pour le bon fonctionnement des services...

I. LES RESULTATS 2024

Le résultat de clôture 2024 est **excédentaire 580 302.48 €** compte tenu des résultats par section suivants :

- un excédent de l'exercice de **1 347 694.58 € de la section de fonctionnement (résultat 2024 à affecter à l'exercice 2025)**
- un déficit de l'exercice de **767 392.10 € de la section d'investissement**

A noter que l'excédent cumulé est de 5 264 944.66 € avec un excédent cumulé de 5 431 676.10 € en fonctionnement et un déficit cumulé de 166 731.44 € en investissement.

Les prévisions ayant été équilibrées en dépenses et en recettes, le résultat d'exécution est influencé par :

- les écarts éventuels liés au taux d'exécution des prévisions induits par le principe de prudence avec lequel doivent être élaborés les budgets des collectivités (+ de dépenses, - de recettes),
- la non-exécution pendant l'exercice du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement prévu au budget.

Ainsi, s'agissant de l'appréciation du compte 2024, il conviendra, dans le présent rapport de rapprocher les prévisions inscrites au budget avec les réalisations effectives, tant en dépenses qu'en recettes, mais également de constater l'évolution de nos dépenses et recettes.

II. Section de fonctionnement

Le résultat d'exécution 2024 de la section de fonctionnement atteint 1 347 694.58 €. Il est déterminé par différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement totalisent 17 025 737.05 €, soit 88.12 % du total des recettes du compte 2024.

Le détail est le suivant :

Chp.	Libellé	CFU 2023	Crédits ouverts 2024	CFU 2024	variation en %
70	Produits des services	929 366.05	851 800	951 139.06	+2.34
73	Impôts et taxes	12 322 055.75	12 646 170	13 003 381.96	+5.53
74	Dotations, subventions	2 278 709.35	2 224 000	2 474 481.34	+8.59
75	Autres produits	246 082.69	130 000	385 957.18	
77	Produits exceptionnels	6 758.00	2 354	26 897.03	
78	Reprises amort., provisions		30 200	54 183.40	
013 - 042	Atténuation des charges – OP d'ordre	69 140.70 + 12 724.11	40 000 + 10 868	121 707.45 + 7 989.63	
	TOTAL	15 864 836.63		17 025 737.05	

1. Chapitre 73 – impôts et taxes

Ce chapitre représente à lui seul 76.37 % des recettes réelles de fonctionnement. Les principaux éléments notables concernant ce chapitre sont les suivants :

- Une évolution de +5.53 % par rapport au compte financier unique 2023
- Un taux d'exécution de 102.82 % de ce chapitre de recettes
- Répartition :
 - **L'attribution de compensation** de la communauté de communes : 3 290 443,48€. D'un montant inférieur en 2023 (3 136 378,87 €), la différence est due à la baisse du FPIC sur le territoire de la POL sur l'année 2024. Le montant des attributions de compensation a donc été revu en conséquence.
 - Le **pacte financier** communautaire : 75 750,00 €
 - Les **taxes foncière et habitation** : 8 199 899 €

2023	7 940 030 €
2022	7 379 441 €
2021	7 106 337 €
2020	7 111 324 €

2019	7 024 659 €
2018	6 683 219 €

- La **dotation de compensation de la TP versée par l'Etat / FNGIR** : 562 068,00 € (constant depuis 2019)

- Les droits **d'enregistrement et taxe de publicité foncière** : 255 028,00 €

2023	252 967.67 €
2022	320 673.58 €
2021	456 659,00 €
2020	311 065.75 €
2019	267 502.92 €
2018	257 257.21 €

- La **taxe sur l'électricité** : 355 073.10 € (l'augmentation est due à l'imputation du dernier trimestre 2023 sur l'année 2024)

2023	116 681.93 €
2022	188 424.38 €
2021	232 105,25 €
2020	225 794.20 €
2019	242 186.09 €
2018	194 059.67 €

- **Taxe locale sur la publicité extérieure** : cette taxe a permis de recueillir 131 590,74 €

2023	129 674.11 €
2022	118 300.90 €
2021	127 690,80 €
2020	132 910.85 €
2019	117 723.40 €
2018	149 431.40 €

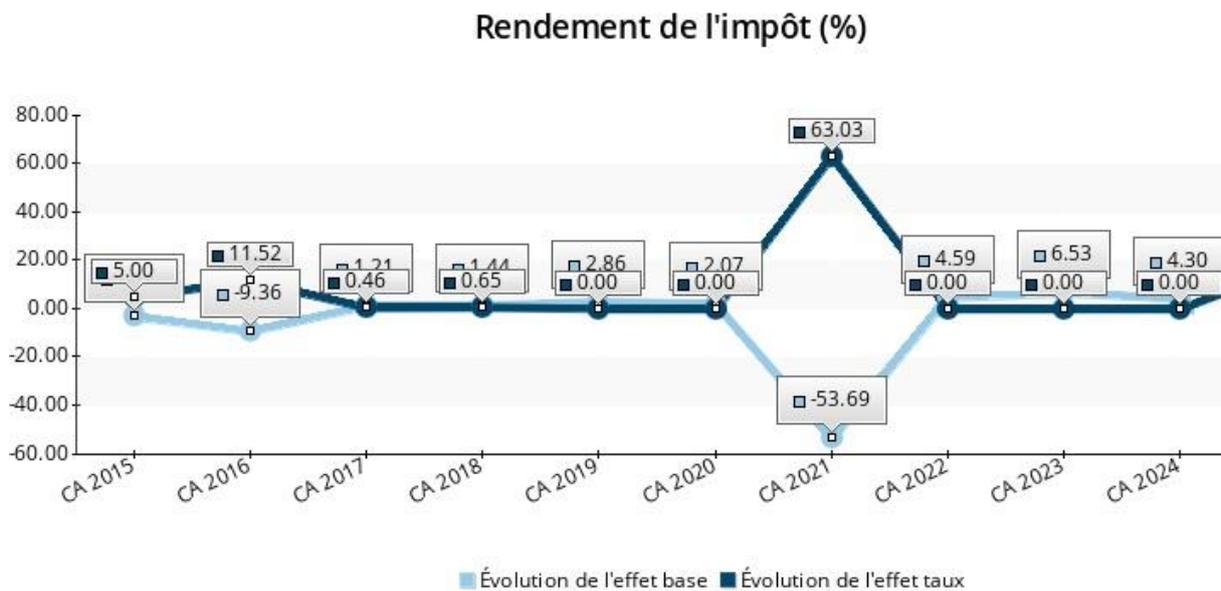
- La **taxe sur les pylônes électriques** : 92 100,00 €

2023	83 880 €
2022	79 965 €
2021	77 940 €
2020	76 200 €
2019	72 750 €
2018	70 950 €

- Les **droits de place** : 31 426,96 €

2023	30 942.06 €
2022	34 369.14 €
2021	6 423,89 €
2020	30 860.23 €
2019	46 160.85 €
2018	41 817.59 €

- Des taxes diverses : 10 002.68 € (régularisation, spectacles, emplacements publicitaires...)



Effet base : Évolution du produit liée à l'évolution des bases, c'est-à-dire évolution calculée à taux constants. Il est égal au rapport de la somme des produits des bases de l'année n par les taux de l'année n-1 sur la somme des produits des bases de l'année n-1 par les taux de l'année n-1. L'effet base tient compte des taux alors que l'évolution des bases (rapport de la somme des bases de l'année n sur la somme des bases de l'année n-1) est insensible aux taux appliqués sur ces bases.

Effet taux : Évolution du produit liée à l'évolution des taux, c'est-à-dire évolution calculée à base constante. Il est égal au rapport de la somme des produits des bases de l'année n par les taux de l'année n sur la somme des produits des bases de l'année n par les taux de l'année n-1.

Pour information : le pic de 2021 est dû à l'intégration du taux départemental

Évolution des produits fiscaux (k€)



Pour information : ce graphique ne tient pas compte du coefficient correcteur qui doit être retiré des montants ci-dessus à savoir : 756 300 pour 2021, 782 945 pour 2022, 836 114 pour 2023 et 871 661 € pour 2024. Le coefficient correcteur, autrement surnommé « coco », est une forme de prélèvement à la source. Il consiste à réaliser le calcul suivant : produit de la taxe d'habitation + taxe foncière communale avant réforme divisé par la taxe foncière communale et départementale après la réforme. Pour ne pas passer par un système de dotations refusé par les élus locaux, le surplus des collectivités surcompensées est directement reversé aux collectivités bénéficiaires du « coco » par le biais d'un dispositif fiscal en compte d'avance.

2. Chapitre 74 – dotations, subvention et participations

Ce chapitre budgétaire représente 14.54 % des recettes réelles de fonctionnement et connaît une augmentation par rapport à 2023 (8.59 %) Pour rappel les années 2014, 2015, 2016 et 2017 ont connu une baisse régulière de plus de 12 % chaque année. Seule l'année 2018 avait affiché une légère augmentation, tandis que 4% de baisse ont déjà été enregistrés pour les années 2019 et 2020, 2021 et 2022 avaient connu une légère baisse. Une légère augmentation de 4 % avait été constatée en 2023.

- Le principal concours financier de l'Etat envers la commune est la **DGF** et elle représente 403 513,00 €

2023	407 370 €
2022	399 196 €
2021	468 242 €
2020	522 44 €
2019	581 764 €
2018	644 952 €
2017	707 287 €
2016	942 404 €
2015	1 265 454 €

Évolution de la DGF (k€)



- La **dotation de solidarité urbaine** dont la réforme risque de pénaliser la commune s'élève cette année à 232 698,00 €

2023	217 673 €
2022	210 620 €
2021	202 891 €
2020	195 134 €
2019	188 349 €
2018	182 237 €
2017	174 437 €

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'Etat aux communes en difficultés. Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées. L'éligibilité et la répartition de la DSU reposent sur la distinction de deux catégories démographiques :

- d'une part, les communes de 10 000 habitants et plus,
- d'autre part, les communes de 5 000 à 9 999 habitants.

Les communes de 10 000 habitants et plus sont classées par ordre décroissant selon un indice synthétique de charges et de ressources constitué :

- pour 45%, du rapport entre le potentiel financier moyen par habitant des communes de 10 000 habitants et plus et le potentiel financier par habitant de la commune ;
 - pour 15%, du rapport entre la part des logements sociaux de la commune dans son parc total de logements et la part des logements sociaux dans le parc total de logements des communes de 10 000 habitants et plus ;
 - pour 30%, du rapport entre la proportion par logement de personnes couvertes par des prestations logement dans la commune et la proportion de personnes couvertes par ces mêmes prestations dans les communes de 10 000 habitants et plus ;
 - pour 10%, du rapport entre le revenu moyen des habitants des communes de 10 000 habitants et plus et le revenu moyen des habitants de la commune.
- Les **subventions relatives aux activités** menées par la ville concernent, les versements de la **caisse d'allocation familiale** pour les divers contrats d'un montant de 914 739,65 € : contrat enfance jeunesse, prestation de service unique pour l'accueil de loisirs et le pôle multi-accueil...
- Le travail permanent engagé par les services depuis quelques années pour optimiser les demandes d'aides est à souligner. L'ensemble des activités est valorisé et les aides financières évoluent positivement (ex : missions liées au poste référent handicaps).
- 42 606 € supplémentaires entre 2023 et 2024 ont été versés pour deux services :
- > le **périscolaire** avec la prise en compte d'une nouveauté, soit + 1/4h/jour sur la pause méridienne
 - > et le **Clas** avec un collectif de 10 enfants supplémentaire en 2024
- Par ailleurs, les subventions de fonctionnement sont payées généralement sur l'année en cours sauf les 2 subventions pour le **Handicap 2022 et 2023** qui ont été payées exceptionnellement en 2024 et qui enregistrent un montant de 54 495€.

2023	736 339,57 €
2022	690 036.25 €
2021	723 487.72 €
2020	814 886.08 €
2019	841 272.53 €
2018	751 607.92 €
2017	672 967.25 €

Centre de coût	article	montants
01 - Animation accueil de loisirs	7478222 - Participation Caisses alloc. familiales	254 491,55
04 - Animation Anim'Ados	7478222 - Participation Caisses alloc. familiales	3 421,84
19 - Finance	7478222 - Participation Caisses alloc. familiales	21 784,81
25 - PAEJ quartiers	7478222 - Participation Caisses alloc. familiales	15 294,25
35 - Petite enfance - Multi accueil	7478222 - Participation Caisses alloc. familiales	350 505,43
36 - Petite enfance - LAEP	7478222 - Participation Caisses alloc. familiales	19 466,26
37 - Petite enfance - RAM	7478222 - Participation Caisses alloc. familiales	38 916,29
38 - Petite enfance - Microcrèche	7478222 - Participation Caisses alloc. familiales	131 774,24
41 - Espace Jeunesse	7478222 - Participation Caisses alloc. familiales	79 084,98
	TOTAL	914 739,65

Rappel de l'année 2023 :

Centre de cout	Article	Réalisé
01 - Animation accueil de loisirs	7478222 - Participation Caisses alloc. familiales	186 642,12
04 - Animation Anim'Ados	7478222 - Participation Caisses alloc. familiales	10 309,17
19 - Finance	7478222 - Participation Caisses alloc. familiales	85 962,81
25 - PAEJ quartiers	7478222 - Participation Caisses alloc. familiales	34 521,66
35 - Petite enfance - Multi accueil	7478222 - Participation Caisses alloc. familiales	227 211,72
36 - Petite enfance - LAEP	7478222 - Participation Caisses alloc. familiales	4 827,87
37 - Petite enfance - RAM	7478222 - Participation Caisses alloc. familiales	23 563,07
38 - Petite enfance - Microcrèche	7478222 - Participation Caisses alloc. familiales	71 716,19
40 - Centre social	7478222 - Participation Caisses alloc. familiales	91 584,96
	TOTAL	736 339,57

- Les compensations fiscales sont versées par l'Etat en contrepartie des exonérations d'impôts locaux décidées au niveau national. Pour 2024 :
 - o 275 708 € ont été perçus en **dotations de compensation** de la réforme de la taxe professionnelle
 - o La **compensation au titre des exonérations de la taxe foncière** : 460 674 €
- Le **fond départemental de péréquation de la taxe professionnelle** : 45 235,00 €

2023	50 564 €
2022	74 569 €
2021	75 583 €
2020	73 165 €
2019	72 375 €
2018	213 142 €
2017	111 496 €

la forte augmentation 2018 venant d'un reversement exceptionnel du département pour cette seule année

- 1 992.15 € versé par le rectorat pour la mise en place du service minimum d'accueil lors des journées de grève.
- 6 740.66 € versés par la MSA pour l'action de nos services

- 10 843.20 € versés par **CITEO** dans le cadre de la lutte contre les déchets abandonnés
- 15 000 € de la **DRAC** pour une aide dans le cadre du contrat territoire lecture pour développer le goût de la lecture
- 39 450 € de **fond d'amorçage au soutien périscolaire** (dotation qui devrait disparaître l'année prochaine)
- 30 833 € de dotation pour les **titres sécurisés**
- 2 235 € de **dotation forfaitaire de recensement**
- Diverses dotations départementales, et autres organismes, le FCTVA (3 416,49 €)
-

3. Les autres chapitres budgétaires des recettes de fonctionnement :

Les autres recettes de fonctionnement correspondent aux chapitres 013, 70, 75

- Le **chapitre 013** « *atténuation de charges* » comptabilise 121 707.45 € en 2024. Ce chapitre recouvre essentiellement des remboursements de rémunérations et de charges sociales pour maladie.
- Le **chapitre 70** « *produits des services* » totalise, au titre des participations des usagers aux services municipaux, 951 139.06 €,

2023	929 366.05 €
2022	953 374.49 €
2021	796 824.24 €
2020	685 753.94 €
2019	849 036.64 €
2018	1 230 150.59 €
2017	1 223 139.71 €

- Les postes les plus importants étant :

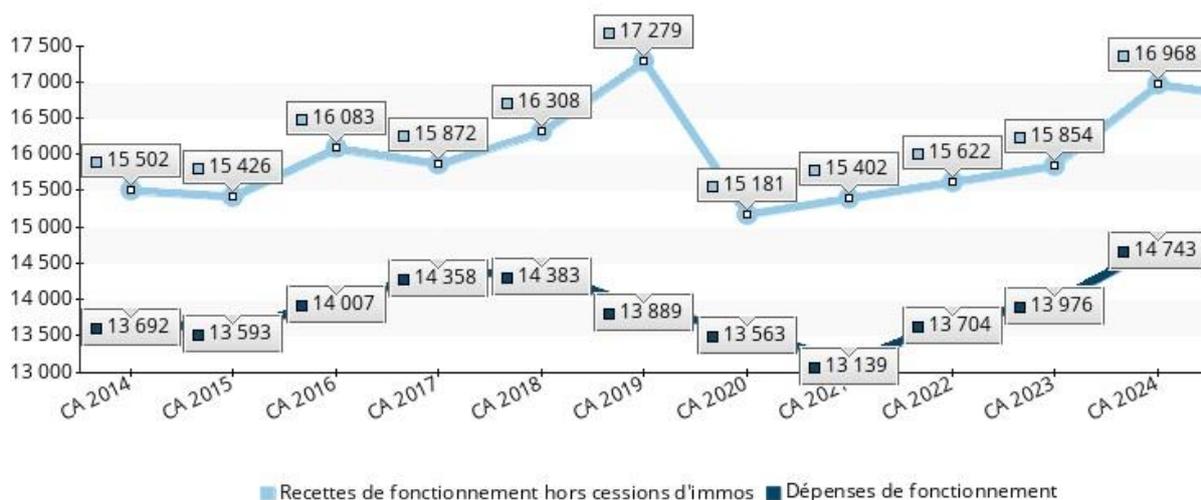
centre de coûts	montants
01 - Animation accueil de loisirs	82584,14
02 - Périscolaire Jocarep	27470,42
03 - Périscolaire Chanteglane	27599,56
04 - Animation Anim'Ados	2263
07 - Animation projet jeune	2 310,00
12 - Cabinet	20 593,84
13 - Cimetière	45 542,00
15 - Culture	677,00
19 - Finance	117 414,95
23 - Médiathèque	1 196,40
25 - PAEJ quartiers	1 986,50
30 - Restaurant scolaire	491 914,32
31 - Sports manifestation	5 319,93
33 - Voirie espace publics	608,00
35 - Petite enfance - Multi accueil	72 494,50
38 - Petite enfance - Microcrèche	27 961,68
44 - Police Municipale	23 202,82
TOTAL	951 139,06

Détails du centre de coûts 19 Finance	montant
Redev. occupat° domaine public communal ENEDIS	5 076,00
Redev. occupat° domaine public communal PUBLICITE + ORANGE + GRDF	40 733,38
Autres redevances et recettes diverses ANENNES	1 718,38
Mise à dispo pers. régie avec ps.morale CAMPING et POMPES FUNEBRES	18 576,61
Mise à dispo personnel GFP rattachement	17 753,62
Remb. frais par le GFP de rattachement NOEL ET TAXES FONCIERES	25 862,26
Remb. frais par d'autres redevables DONT 5 607,76 € MAD Pont Levis	6 691,97
Remb. frais par collège de Chabanais	1 002,73
TOTAL	117 414,95

- Le **chapitre 75** qui totalise 385 957.18 € comprend essentiellement les recettes de location d'immeubles :
 - **Les régies** des locations de salles et matériels : 38 756,00€ (34 389,00 € en 2023, 22 814,00 € en 2022, 7 572,00 € en 2021, 5 524 € en 2020, 29 896 € en 2019) le niveau redevient normal et comparable à la période avant crise sanitaire.
 - **Loyer** des logements : 115 429,48 € (83 148.70 € en 2023, 98 587,85 € en 2022, 74 939,66 € en 2021, 68 951.75 € en 2020, 71 049.42 € en 2019)
 - 32 576.44 € de don GADY,

- 20 000 € versés par la **communauté de communes** au titre des participations de solidarité des ALSH.
 - 143 838,00 € de versement de l'assurance pour l'incendie de l'école de Glane
 - Et divers remboursements...
- **Le chapitre 77** « *produits exceptionnels* » comptabilise 26 897.03 € dont 2 354,00 € de cessions de matériels et 24 541,03 € de mandats EDF des exercices antérieurs annulés ... ;
 - **Le chapitre 042** « *Opérations d'ordre de transfert entre sections* » regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes d'ordre de section à section (amortissements, reprises de quote-part de subventions d'équipement au compte de résultat, ...) à l'exclusion du virement à la section d'investissement (023). Les recettes du chapitre 042 sont toujours égales aux dépenses du chapitre 040.

Évolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement (k€)



B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement totalisent 15 678 042.47 € soit 83.65 % du total des dépenses du compte 2024. Les dépenses réelles de fonctionnement sont composées des charges de gestion courante, des charges financières et exceptionnelles.

Le détail des dépenses de fonctionnement est le suivant :

Chapitre	Libellé	CFU 2023	Crédits ouverts 2024	CFU 2024	Variation %
011	Charges à caractère général	3 156 496.16	4 461 700	3 746 493.02	+18.69
012	Charges de personnel	9 567 130.64	9 844 000	9 661 685.46	+0.98
65	Autres charges de gestion courante	1 038 463.50	1 176 800	1 172 919.31	
014	Atténuation de produits	32 111.00	0	0	
66	Charges financières	178 301.86	162 500	149 208.01	
67	Charges exceptionnelles	3 087.28	20 000	12 391.23	
68	Dotations aux amortissements et provisions	2 500.00	45 300	45 217.00	
042	OP D'ordre	861 082.61	901 803	890 128.44	
023	Virement de section		3 404 916		
	TOTAL	14 839 173.05		15 678 042.47	

La répartition par nature des dépenses de fonctionnement

a) Chapitre 011 – Charges à caractère général

Ce chapitre budgétaire s'élève à 3 746 493.02 € et représente 25.33 % des dépenses réelles de fonctionnement. Le volume de dépenses de ce chapitre a augmenté de 18.69 % en 2024, pour rappel 2019, 2018 et 2017 avait connu des baisses de 2 à 9 % chaque année et 2021 une augmentation de 8% environ. **L'augmentation de 2024 se justifie par la régularisation des factures de gaz des années précédentes.** Malgré la baisse des dépenses sur plusieurs exercices consécutifs, une attention particulière est nécessaire sur ce chapitre et un contrôle strict des dépenses de fonctionnement et de l'application d'une mise en concurrence systématique seront toujours réalisés. Elle devra aboutir au maintien des dépenses en 2025.

Pour l'exercice 2024 les dépenses de ce chapitre se décomposent par services ainsi :

Centre de coûts	Montants
01 - Animation accueil de loisirs	34 922,79
02 - Périscolaire Jocarep	4 021,34
03 - Périscolaire Chanteglane	3 061,75
04 - Animation Anim'Ados	10 711,35
05 - Animation Conseil Municipal d'	716,57
07 - Animation projet jeune	4 622,45
08 - Archives	27 770,03
09 - Assurances	78 032,56
11 - Bâtiments	1 513 079,41
12 - Cabinet	79 104,86
13 - Cimetière	314,79
14 - Communication	35 736,69
15 - Culture	19 844,50
16 - Education	59 149,44
17 - Espace verts	74 415,99
18 - Etat civil	861,52
19 - Finance	129 296,57
20 - Informatique	180 529,67
21 - Magasin	85 133,41
22 - Marché public	3 756,00
23 - Médiathèque	52 027,47
25 - PAEJ quartiers	51 116,59
26 - Parc auto	177 171,81
27 - Patrimoine	788,52
28 - Prévention	1 461,18
29 - Ressource humaine	55 518,60
30 - Restaurant scolaire	446 205,04
31 - Sports manifestation	85 633,82
32 - Urbanisme	5 738,20
34 - Voirie réseaux	461 832,62
35 - Petite enfance - Multi accueil	4 187,71
36 - Petite enfance - LAEP	1 816,93
37 - Petite enfance - RAM	1 305,47
38 - Petite enfance - Microcrèche	25 683,82
41 - Espace Jeunesse	15 345,40
44 - Police Municipale	4 557,11
45 - Règlementation	10 809,54
ADM - Par défaut	211,50
TOTAL	3 746 493,02

détails 011 centre de coûts Batiments 11	Montants
60611 - Eau et assainissement	71 752,25
60612 - Energie - Electricité	530 471,55
60621 - Combustibles	587 479,44
60632 - Fournitures de petit équipement	2 961,39
6068 - Autres matières et fournitures	105 000,85
61351 - Matériel roulant	878,68
61358 - Autres	1 586,96
61521 - Entretien terrains	4 754,40
615221 - Entretien, réparations bâtiments publics	2 253,12
615228 - Entretien, réparations autres bâtiments	17 658,04
61558 - Entretien autres biens mobiliers	12 316,15
6156 - Maintenance	85 361,02
617 - Etudes et recherches	14 118,00
6182 - Documentation générale et technique	198,00
6188 - Autres frais divers	36 531,84
62268 - Autres honoraires, conseils	16 064,40
6228 - Divers	3 032,68
6232 - Fêtes et cérémonies	1 896,00
6241 - Transports de biens	293,84
6282 - Frais de gardiennage (églises, forêts, .	2 160,00
6283 - Frais de nettoyage des locaux	310,80
6288 - Autres services extérieurs	16 000,00
TOTAL	1 513 079,41

b) Chapitre 012 – Charges de personnel

9 661 685.46 € ont été mandatés sur ce chapitre et représentent 65.33 % des dépenses réelles de fonctionnement. 225 agents sont rémunérés sur le budget principal :

- 221 titulaires dont 11 catégories A, 27 catégories B et 183 catégories C
- 3 apprentis et 1 contractuel permanent
- Viennent se rajouter plusieurs contrats saisonniers et de remplacements au cours de l'année

Cette année, les charges de personnel, qui sont imputées sur le chapitre 012 ont évolué 0.98 %

Charges de personnel couvertes par les ressources propres (k€)



Articles	crédits ouverts	réalisé
6216 - Personnel affecté par GFP de rattachement	0,00	1 896,95
6218 - Autre personnel extérieur	0,00	10 193,28
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	40 000,00	28 362,00
6336 - Cotisations CNFPT et CDGFPT	160 000,00	159 187,00
64111 - Rémunération principale titulaires	5 150 000,00	4 999 144,41
64112 - NBI, SFT, indemnité résidence	90 000,00	56 748,47
64113 - NBI	1 000,00	0,00
64118 - Autres indemnités titulaires	853 000,00	809 737,02
64131 - Rémunérations non tit.	590 000,00	654 325,30
64138 - Autres indemnités non tit.	100 000,00	113 205,04
6417 - Rémunérations des apprentis	17 000,00	19 434,60
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 000 000,00	959 268,71
6453 - Cotisations aux caisses de retraites	1 640 000,00	1 656 192,72
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	30 000,00	31 695,00
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	110 000,00	105 746,86
6456 - Versement au F.N.C. supplément familial	9 000,00	1 792,00
64731 - Allocations chômage versées directement	0,00	4 102,56
6474 - Versement aux autres oeuvres sociales	50 000,00	47 771,32
6475 - Médecine du travail, pharmacie	4 000,00	2 882,22
TOTAL	9 844 000,00	9 661 685,46

Les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses. L'augmentation constatée s'explique en partie par les normes étatiques :

- Augmentation de 5 points d'indice depuis le 1^{er} janvier 2024
- Les obligations réglementaires en termes de revalorisations catégorielles. Au cours de l'année nous avons eu 9 départs (6 départs à la retraite et 3 mutations) dont 2 n'ont pas été remplacés et 7 ont été remplacés en l'état ou ont évolué.
- Le GVT, ou glissement vieillesse technicité, constate l'évolution des carrières des agents et réhausse également naturellement ce chapitre. Ces éléments sont

indépendants de la politique d'avancement et de recrutement au sein de la collectivité.

- Par ailleurs, des efforts continus doivent être portés principalement sur l'emploi non permanent (saisonniers, vacataires, renforts) en réorganisant les remplacements, une attention particulière est toujours nécessaire sur ce poste de dépenses.

Article	Article - Libellé	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	203 318,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6218	Autre personnel extérieur	173,00 €	17 647,00 €	16 863,00 €	1 871,00 €	536,00 €	175,00 €	175,00 €	0,00 €	51,00 €	1 499,65 €
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 844,00 €	27 828,00 €	28 263,00 €
6333	Participation des employeurs la formation professionnelle continue	43 440,00 €	43 892,00 €	42 731,00 €	48 351,00 €	47 387,00 €	7 513,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	101 915,00 €	101 048,00 €	98 397,00 €	100 943,00 €	99 177,00 €	136 038,00 €	137 328,00 €	146 958,00 €	156 950,00 €	152 818,00 €
6411	Salaires, appointements, commissions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	45 169,00 €	0,00 €
64111	Rémunération principale titulaires	4 736 207,00 €	4 592 480,00 €	4 688 265,00 €	4 942 962,00 €	4 886 699,00 €	4 827 228,00 €	4 921 295,00 €	4 863 609,00 €	4 967 134,00 €	4 935 692,98 €
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	62 286,00 €	79 098,00 €	71 586,00 €	75 972,00 €	72 600,00 €	80 357,00 €	79 021,00 €	59 094,00 €	55 858,00 €	60 302,83 €
64113	NBI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	369,20 €
64118	Autres indemnités titulaires	490 563,00 €	572 640,00 €	590 992,00 €	633 636,00 €	709 106,00 €	707 167,00 €	702 729,00 €	789 117,00 €	858 229,00 €	821 330,54 €
6413	Primes et gratifications	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 200,00 €	0,00 €
64131	Rémunérations non tit.	665 292,00 €	607 765,00 €	563 496,00 €	512 696,00 €	478 850,00 €	460 148,00 €	400 973,00 €	427 125,00 €	514 014,00 €	646 648,41 €
64138	Autres indemnités non tit.	0,00 €	125,00 €	9,00 €	768,00 €	304,00 €	1 400,00 €	8 210,00 €	60 163,00 €	89 754,00 €	112 689,34 €
64162	Emplois avenir	29 243,00 €	35 388,00 €	29 916,00 €	8 168,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
64168	Autres emplois d'insertion	0,00 €	0,00 €	14 692,00 €	22 268,00 €	7 492,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6417	Rémunérations des apprentis	5 030,00 €	7 929,00 €	12 593,00 €	17 157,00 €	23 086,00 €	31 565,00 €	18 768,00 €	16 143,00 €	17 080,00 €	16 264,20 €
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	992 512,00 €	983 306,00 €	986 531,00 €	1 029 700,00 €	930 142,00 €	915 231,00 €	905 559,00 €	912 830,00 €	937 746,00 €	989 919,46 €
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 433 051,00 €	1 455 034,00 €	1 512 182,00 €	1 588 493,00 €	1 558 948,00 €	1 530 197,00 €	1 555 863,00 €	1 555 640,00 €	1 610 191,00 €	1 601 514,44 €
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	43 184,00 €	39 626,00 €	37 398,00 €	33 739,00 €	23 656,00 €	18 559,00 €	16 205,00 €	20 142,00 €	24 316,00 €	30 932,33 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	33 866,00 €	30 638,00 €	46 735,00 €	48 274,00 €	90 970,00 €	67 871,00 €	87 810,00 €	87 396,00 €	103 131,00 €	101 064,43 €
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	24 128,00 €	32 913,00 €	34 072,00 €	28 232,00 €	28 245,00 €	22 108,00 €	24 403,00 €	14 725,00 €	8 509,00 €	7 131,00 €
64731	Allocations chômage versées directement	6 766,00 €	4 140,00 €	7 742,00 €	5 924,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	29 701,00 €	30 812,00 €	30 724,00 €	30 881,00 €	32 133,00 €	31 567,00 €	32 434,00 €	41 640,00 €	42 137,00 €	44 272,13 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	328,00 €	1 134,00 €	113,00 €	1 273,00 €	297,00 €	582,00 €	3 844,00 €	3 558,00 €	2 993,00 €	3 134,33 €
6478	Autres charges sociales diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 260,00 €
6488	Autres charges	0,00 €	2 302,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	245,00 €	0,00 €	
	Total Hypo 012	8 697 685,00 €	8 637 917,00 €	8 785 037,00 €	9 131 308,00 €	9 192 946,00 €	8 837 706,00 €	8 894 617,00 €	9 016 229,00 €	9 464 290,00 €	9 555 106,27 €

c) Chapitre 65 – autres dépenses de gestion courante

Ce chapitre budgétaire totalise 1 172 919.31 € et représente 7.93 % des dépenses réelles de fonctionnement. Les dépenses de ce chapitre concernent diverses participations de la collectivité, contingents et participations obligatoires, subventions de fonctionnement aux associations, au CCAS et les indemnités aux élus.

Article	Montants	commentaires
65311 - Indemnités de fonction	212 265,74	
65312 - Frais de mission et de déplacement	564,30	
65313 - Cotisations de retraite	11 084,40	
65314 - Cotis. sécurité sociale - part patronale	15 044,48	
65315 - Formation	2 475,00	
653172 - Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	354,58	
6541 - Créances admises en non-valeur	28 415,84	
6542 - Créances éteintes	12 902,14	
65568 - Autres contributions	110 916,80	Dont 99 688,00 € versés au SEHV
657363 - Subv. fonct. Établ. à caractère adminis	217 842,00	Subvention CCAS
65741 - Subv. de fonctionnement aux ménages	742,73	
65748 - Subv.fonct.autres personnes droit privé	544 667,00	
65818 - Autres	417,60	
65883 - Déficits sur opérations de gestion	31,94	
65888 - Autres	15 194,76	Reversement concessions cimetièrè
TOTAL	1 172 919,31	

d) Chapitre 66 – Charges financières

149 208.01 € concernent les intérêts des emprunts et les frais de lignes de trésorerie, et sont enregistrés sur ce chapitre. Ils représentent 1.01 % des dépenses réelles de fonctionnement.

e) Les autres chapitres budgétaires des dépenses de fonctionnement

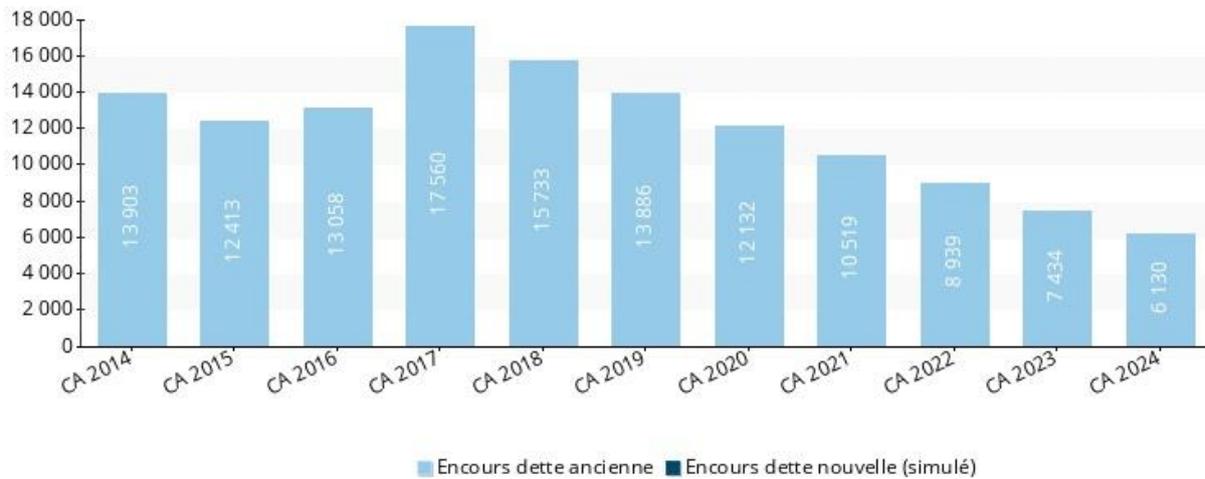
Le chapitre 042 « opérations d'ordres et de transfert entre section » représente 890 128.44 €.

f) Pour information :

Encours/Capacité de désendettement (k€ et années)



Évolution de l'encours de la dette au 31/12/n (réel et simulé, k€)



III. La section d'investissement

L'exécution budgétaire 2024 de la section d'investissement fait ressortir un déficit de financement de 767 392.10 €

A. Les ressources d'investissement

Les ressources d'investissement totalisent 2 296 031.74 €, soit 11.88 % des recettes du compte 2024 et se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	CFU 2023	Crédits ouverts 2024	CFU 2024	RAR
13	Subvention d'investissement	459 028.36	479 947	288 722.38	630 009
16	Emprunts et dettes assimilées				
21	Immobilisation corporelles				
23	Immobilisations en cours	889.85			
10	Dotations et fds propres	608 110.43	1 078 008	1 116 680.92	
27	Autres immobilisations financières	0	17 300	0	
024	Produits des cessions d'immo		50 000		
45	Comptabilité distincte rattachée				
021	Virement de section		3 404 916		
040	OP d'ordre	861 082.61	901 803	890 128.44	
041	Opération patrimoniales		1 000	500.00	
	TOTAL	1 929 111.25		2 296 031.74	630 009

1. Chapitre 10 – Dotations et fonds propres

Ce chapitre est arrêté à 1 116 680.92 €. L'assemblée délibérante ayant décidé d'affecter en investissement le résultat de fonctionnement 2023, 921 008,34 € de crédits ont été émis au 1068. Viennent se rajouter :

- Le remboursement partiel de la part de l'Etat au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée pour un montant de 151 147.28 €,
- La taxe d'aménagement, dont la ville ne maîtrise pas le recouvrement : 44 525.30 €. L'Etat connaît des difficultés importantes de recouvrement de cette taxe depuis la réforme de sa gestion. Les retards de recouvrement et les pertes fiscales

s'accumulent pour les collectivités, ce qui explique le faible montant perçu en 2024 (et qui ne s'explique pas par la baisse des permis de construire).

2. Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Parmi les subventions d'investissement, on distingue des subventions perçues de la part des principaux financeurs que sont l'Etat, la Région, le Département et les autres subventions, qui sont versées par divers organismes.

Partenaires	détail subvention	Réalisé
CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES 87	SPC LA PARENTHSE DE GLANE	792,00
CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES 87	ACQUISITION PORTAIL FAMILLE	10 992,17
CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES 87	AMENAGEMENT COUR MULTI ACCUEIL/MOBILIER	2 384,50
CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES 87	SUB PREAU ALSH SOLDE	1 552,77
CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES 87	CONSTRUCTION D UN PREAU ALSH	17 435,11
	TOTAL CAF	33 156,55
AGENCE NATIONALE DU SPORT	SUBV APPEL A PROJETS 2024 GAGNER DU TERRAIN	28 300,00
AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE	SUBV FONDS VERT VEGETALISATION CENTRE VILLE	17 600,00
ADEME	SUBVENTION AMO RESEAU DE CHALEUR	28 400,00
	TOTAL AGENCES ETAT	74 300,00
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE VIENNE	SOLDE SUB7 TRAVAUX REQUALIFICATION THERMIQUE MAIRIE	7 414,04
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE VIENNE	TOITURE ALSH solde	4 116,00
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE VIENNE	SUBV CD 2023 01512 AMENAGEMENT D AGRES SPORTIFS	7 032,20
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE VIENNE	SUBV CD 2023 00243 CREATION DE PISTES CYCLABLES	12 510,00
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE VIENNE	SOLDE SUB REFECTION DU PONT DU ROBINET	7 500,00
	TOTAL CD87	38 572,24
ETAT	PREF87 - PRODUIT DES AMENDES DE POLICE ANNEE 2023	58 018,00
ETAT	DETR ACPTÉ 1TRAVAUX AMELORATION THERMIQUE MAIRIE	14 317,50
ETAT	DETR SOLDE -ALSH CHATELARD ISOL REFECTION COUVERTURE	16 668,56
ETAT	DETR PREF 87-REHABILITATION DU PONT ROBINET	13 019,72
ETAT	DETR_ALSH PREAU CHARPENTE BOIS	21 769,03
ETAT	DETR_GRADINS PALAIS SPORTS MENUISERIES	18 900,78
	TOTAL DETR	84 675,59
	TOTAL 013	288 722,38

3. Chapitre 16 – Emprunts et refinancement d'emprunts

Cet exercice n'a eu recours à aucun emprunt. Cf. état de la dette ci-après.

ETAT DE LA DETTE AU 31/12/2024

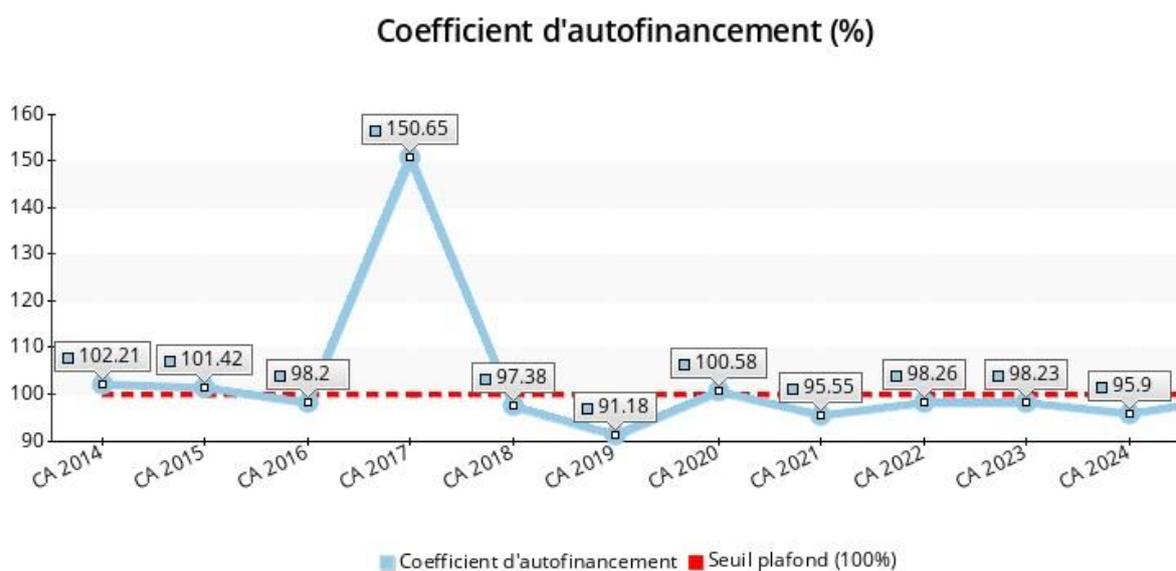
N°Contrat	Organisme prêteur	Capital origine	Type taux	Date fin	Périodicité	Taux	Capital au 31 Décembre	Annuité Intérêts	Annuité Capital	Dont ICNE
2008 - MIN261324EUR/027773 6	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	1 500 000,00	TF	01/01/2024	Mensuelle	4,96	0,00	35,60	8 333,93	0,00
2016 - 10000166389	CREDIT AGRICOLE	2 100 000,00	TI	30/06/2031	Trimestrielle	4,10	910 000,00	43 371,30	140 000,00	0,00
2017 - 10000302540	CREDIT AGRICOLE	4 010 833,57	TF	01/07/2032	Trimestrielle	1,70	2 143 721,47	39 382,24	276 609,20	9 011,79
2017 - 1287259	CAISSE D EPARGNE D AUVERGNE LIMOUSIN	2 116 666,52	TF	25/07/2033	Mensuelle	3,17	1 097 950,22	37 137,31	135 828,84	561,37
2013 - 8405759	CAISSE D EPARGNE D AUVERGNE LIMOUSIN	1 833 333,35	TI	25/02/2032	Trimestrielle	4,23	633 333,42	29 581,92	87 356,32	2 679,00
Total général							4 785 005,11	149 508,37	648 128,29	12 252,16

4. Les autres chapitres budgétaires des ressources d'investissement

Les recettes d'ordre d'investissement se composent des amortissements, des sorties de l'actif comptable des biens cédés et des plus-values réalisées sur les cessions, toutes ces écritures représentant des contreparties comptables des dépenses d'ordre de fonctionnement.

5. Les restes à réaliser

Rappelons que 630 009 € de recettes sont inscrites en RAR.



Coefficient d'autofinancement : $(\text{Charges de fonctionnement} + \text{Remboursement de la dette}) / \text{Produits de fonctionnement}$.

Le seuil d'alerte est à 1. Lorsque le ratio est supérieur à 1, la Commune ne peut plus autofinancer ses investissements et doit recourir à de nouveaux emprunts par exemple, ou encore conduire une politique de restriction budgétaire.

B. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se montent à 3 063 423.84 € et représentent 16.35 % des dépenses totales de 2024.

Elles se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	CFU 2023	Crédits ouverts 2024	CFU 2024	RAR
20	Immobilisations incorporelles	39 737.30	226 060	66 633.82	104 915
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	
21	Immobilisations corporelles	492 228.36	1 563 060	690 085.24	261 860
23	Immobilisations en cours	467 779.47	4 083 646	1 650 086.86	1 147 231
10	dotations		0		
13	Subventions d'investissement	10 374.78	0	0	
16	emprunts	739 794.32	649 000	648 128.29	
45	Comptabilité distincte rattachée				
040	OP d'ordre de transfert de section	12 724.11	10 868	7 989.63	
041	OP Patrimoniales		1 000	500.00	
	TOTAL	1 762 638.34		3 063 423.84	1 514 006

La répartition par nature de nos dépenses d'investissement

a) Chapitre 16 : emprunts et dette assimilée

La commune rembourse plusieurs emprunts dont le montant global en remboursement du capital s'élève pour 2024 à 648 128.29 €.

b) Chapitres 20, 21 et 23 immobilisations, opérations d'équipement

Ces chapitres correspondent aux dépenses d'équipement brut d'une collectivité et s'élèvent à 2 406 805.92 €. L'année 2024 a été marquée par les investissements suivants :

Fonction	Chapitre	Réalisé	commentaires
020 - Administr. générale de la coll.	20 - Immobilisations incorporelles	228,00	DATI
020 - Administr. générale de la coll.	20 - Immobilisations incorporelles	22 835,44	Divers logiciels
020 - Administr. générale de la coll.	20 - Immobilisations incorporelles	35 626,38	30 226,38 € AMO DSP Réseau de chaleur et 5 400 € Etude patrimoine scolaire et relocalisation pole petite enfance
020 - Administr. générale de la coll.	21 - Immobilisations corporelles	160,00	Acquisition parcelles - honoraires
	21 - Immobilisations corporelles	46954,07	Acquisition petits matériels
020 - Administr. générale de la coll.	21 - Immobilisations corporelles	11 125,80	Réfection muret Gflaubert (6 758 €)
020 - Administr. générale de la coll.	21 - Immobilisations corporelles	12 485,01	Acquisition parcelle FRANCO
020 - Administr. générale de la coll.	21 - Immobilisations corporelles	13 562,70	Travaux électriques Place G Moquet
020 - Administr. générale de la coll.	21 - Immobilisations corporelles	19 800,00	Acquisition Vélos électriques
020 - Administr. générale de la coll.	21 - Immobilisations corporelles	25 579,10	Matériels informatiques
020 - Administr. générale de la coll.	23 - Immobilisations en cours	996,00	Plans topo Abords Collégiale
020 - Administr. générale de la coll.	23 - Immobilisations en cours	56 982,27	Amélioration thermique Mairie
022 - Information, communication, pu	21 - Immobilisations corporelles	5 074,80	Objets publicitaires
023 - Fêtes et cérémonies	21 - Immobilisations corporelles	8 925,50	Illuminations
025 - Cimetières et pompes funèbres	21 - Immobilisations corporelles	7 584,00	Bennes cimetière
025 - Cimetières et pompes funèbres	21 - Immobilisations corporelles	113 393,63	Acquisition terrain crématorium
211 - Ecoles maternelles	21 - Immobilisations corporelles	315,54	Bancs
211 - Ecoles maternelles	21 - Immobilisations corporelles	521,20	tableaux
211 - Ecoles maternelles	21 - Immobilisations corporelles	2 002,86	matériel informatique
211 - Ecoles maternelles	21 - Immobilisations corporelles	2 587,72	matériel informatique
211 - Ecoles maternelles	21 - Immobilisations corporelles	7 123,14	remplacement porte Cachin
212 - Ecoles primaires	21 - Immobilisations corporelles	5 687,13	Matériels informatiques
212 - Ecoles primaires	23 - Immobilisations en cours	1 476,00	Pub sinistre école de Glane
212 - Ecoles primaires	23 - Immobilisations en cours	18 663,60	ACOMPTE 1 Mission AMO : réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière concernant le projet de réhabilitation de l'école républicaine
213 - Classes regroupées	21 - Immobilisations corporelles	1 005,70	supports sacs poubelles écoles
281 - Hébergement et restauration sc	20 - Immobilisations incorporelles	2 940,00	Logiciel WEBGEREST UCPC
281 - Hébergement et restauration sc	21 - Immobilisations corporelles	9 905,46	Matériels UCPC
281 - Hébergement et restauration sc	21 - Immobilisations corporelles	10 387,98	Travaux UCPC - Serrurie
311 - Activités artist.,actions et m	21 - Immobilisations corporelles	332,63	vitrine extérieure
311 - Activités artist.,actions et m	21 - Immobilisations corporelles	650,10	Vaisselle salle des congrès
311 - Activités artist.,actions et m	21 - Immobilisations corporelles	2 863,96	Tables brasserie
311 - Activités artist.,actions et m	21 - Immobilisations corporelles	4 460,00	Fresque murale PDS
312 - Patrimoine	23 - Immobilisations en cours	1 908,00	Sonorisation collégiale
315 - Services d'archives	21 - Immobilisations corporelles	5 471,44	restauration de tableaux
321 - Salles de sport, gymnases	21 - Immobilisations corporelles	684,00	cendriers
321 - Salles de sport, gymnases	21 - Immobilisations corporelles	9 096,86	remplacements menuiseries bureau stade
321 - Salles de sport, gymnases	21 - Immobilisations corporelles	64 802,66	remplacements menuiseries PDS Partie haute gradins
321 - Salles de sport, gymnases	23 - Immobilisations en cours	408 413,58	remplacement éclairage sportif
322 - Stades	21 - Immobilisations corporelles	216,00	pub aire de fitness
322 - Stades	21 - Immobilisations corporelles	800,00	supports sacs poubelles
322 - Stades	21 - Immobilisations corporelles	1 889,28	Vélos enfants
322 - Stades	21 - Immobilisations corporelles	6 154,80	petits matériels
322 - Stades	21 - Immobilisations corporelles	15 536,10	peugeot partner
322 - Stades	21 - Immobilisations corporelles	43 406,79	désamiantage vestiaires football
322 - Stades	21 - Immobilisations corporelles	107 155,43	aire de fitness
322 - Stades	23 - Immobilisations en cours	1 188,00	pub terrain synthétique
322 - Stades	23 - Immobilisations en cours	618 468,97	Terrain synthétique
326 - Manifestations sportives	21 - Immobilisations corporelles	504,00	panneau
331 - Centres de loisirs	23 - Immobilisations en cours	324,00	insertion préau ALSH
331 - Centres de loisirs	23 - Immobilisations en cours	106 623,83	97 945,76 € de travaux pour le préau ALSH et solde désamiantage ALSH pour 8 678,07
338 - Autres activités pour les jeun	21 - Immobilisations corporelles	1 584,00	Armoire froide
4221 - Crèches et garderies	21 - Immobilisations corporelles	736,00	chaises et plateaux multi accueil
4222 - Multi accueil	21 - Immobilisations corporelles	3 895,86	ombrage
511 - Espaces verts urbains	21 - Immobilisations corporelles	28 001,23	petits matériels
588 - Autres actions d'aménagement	20 - Immobilisations incorporelles	108,00	pub aménagement Place Lacôte
588 - Autres actions d'aménagement	20 - Immobilisations incorporelles	4 896,00	relevé top Place Lacôte
588 - Autres actions d'aménagement	23 - Immobilisations en cours	3 492,00	plan topo travaux Fontbonne
633 - Développement touristique	21 - Immobilisations corporelles	5 313,04	menuiseries extérieures auberge de jeunesse
633 - Développement touristique	23 - Immobilisations en cours	29 586,00	assainissement Moulin Brice
845 - Voirie communale	21 - Immobilisations corporelles	1 965,60	Matériel
845 - Voirie communale	21 - Immobilisations corporelles	12 785,52	petits matériels
845 - Voirie communale	21 - Immobilisations corporelles	26 798,60	Gluton
845 - Voirie communale	21 - Immobilisations corporelles	40 800,00	BERNIS MASTER
845 - Voirie communale	23 - Immobilisations en cours	2 412,00	Pub végétalisation centre ville
845 - Voirie communale	23 - Immobilisations en cours	399 552,61	travaux de voirie
	TOTAL	2 406 805,92	

- **Les restes à réaliser**

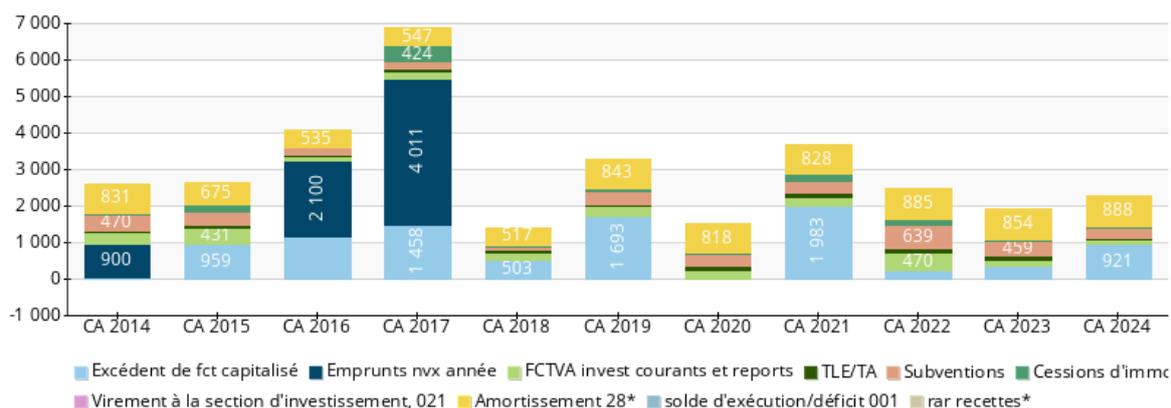
Rappelons que 1 514 006 € de dépenses sont inscrites en RAR au titre des articles 20, 21 et 23.

Taux d'effort d'investissement (k€ et %)



Taux d'effort d'investissement : $\text{Dépenses d'investissement hors dette} / \text{Recettes de fonctionnement}$

Répartition des moyens de financements des investissements (k€)





PRESENTATION DES COMPTES 2024

--oOo--

Budgets annexes :

Camping

Régie pompes funèbres

Energie photovoltaïque

CAMPING MUNICIPAL

1 – Les résultats 2024

Le résultat de clôture 2024 est excédentaire de 4 586.48 € compte tenu du résultat de la section de fonctionnement qui dégage un déficit de 3 907.94 € et d'un excédent de la section d'investissement de 8 494.42 €.

2 – Section de fonctionnement

Recettes

Les recettes correspondent aux titres émis pour les redevances du service pour un montant de 39 648.33 € (dont 17 404.05 € de Camping-cars Park).

Chapitre	Libellé	CFU 2023	Crédits ouverts 2024	CFU 2024
70	Produits des services	40 246.76	40 000	39 648.33
75	Autres produits	4 643.16		2 238.76
77	Produits exceptionnels		195	195.00
042	OP d'ordre			
72	Subvention d'exploitation,			
78	Reprise provision			
	TOTAL	44 889.92		42 082.09

Dépenses

Les charges à caractère général sont essentiellement des frais de consommation d'eau et d'énergie (14 805,41€ contre 19 909,29 € en 2023, 15 830,71€ en 2022 et 3 765,59 € en 2021), de taxe foncière (3 210,00 €), d'achat de petit matériel et de fournitures pour le fonctionnement du service, la téléphonie et les assurances obligatoires.

Les frais de personnel s'élèvent à 9 929,44 €.

Chapitre	Libellé	CFU 2023	Crédits ouverts 2024	CFU 2024
011	Charges à caractère général	33 381.92	39 200	28 860.42
012	Charges de personnel	9 537.61	10 000	9 929.44
65	Autres charges		500	201.40
67	Charges exceptionnelles		500	
68	Dotations aux amortissements et provisions			
042	OP d'ordre	4 731.97	7 100	6 998.77
	TOTAL	47 651.50		45 990.03

3 – Section d'investissement

Ressources : 9 356.97 €

L'assemblée délibérante ayant décidé d'affecter en investissement le résultat de fonctionnement 2023, 2 358.20 € de crédits ont été émis au 1068.

Seules des opérations d'ordre concernant les amortissements ont été en plus inscrites pour un montant de 6 998.77 €.

Dépenses : 862.55 €

Les opérations d'investissement réalisées cette année concernent des aménagements de terrain (signalétique)

REGIE POMPES FUNEBRES

Le résultat de clôture 2024 est excédentaire de 1 468.02 € compte tenu du résultat de la section de fonctionnement pour laquelle l'excédent antérieur reporté a été enregistré à hauteur de 1 950.60 € auquel il faut rajouter 8 215.24 € de recettes des produits des services. 8 647.17 € de mise à disposition personnel et 2.65 € de frais bancaires sont inscrits en dépense.

ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE

Le résultat de clôture 2024 est excédentaire de 43 890.22 € compte tenu du résultat de la section de fonctionnement pour laquelle l'excédent antérieur reporté a été enregistré pour 40 423.91 € auquel on ajoute 3 466.31 € de recettes de vente d'énergie pour cette année.